

<https://www.charentelibre.fr/charente/grand-angouleme/pour-creer-un-nouveau-troncon-de-piste-cyclable-une-nouvelle-passerelle-sera-construite-sur-la-touvre-a-ruelle-villement-24049035.php>

[Puis depuis l'édition PDF de la Charente Libre du mercredi 16 avril page 13](#)

POUR CREER UN NOUVEAU TRONÇON DE PISTE CYCLABLE, UNE PASSERELLE SERA CONSTRuite SUR LA TOUVRE A RUELLE VILLEMENT



L'adjoint Lionel Verrière montre l'endroit où la passerelle de 40 mètres enjambera la Touvre, non loin de la D1000.

Photo : C.L.

Le conseil municipal de Ruelle a dévoilé le projet de construction d'une nouvelle passerelle sur la Touvre en 2026. Elle permettra de relier la piste cyclable en direction d'Angoulême et facilitera la pratique du vélo sur la ZI n°3.

Réuni lundi soir, le conseil municipal de Ruelle a notamment validé le programme de construction d'une passerelle pour le franchissement de la Touvre à l'extrémité de la rue Marcel-Chaduteau dans le quartier de Villement. Les travaux, prévus en octobre et novembre 2026, sont évalués à 400.000€. Le recrutement d'un maître d'œuvre va être lancé avec un engagement maximum de commande à hauteur de 90.000€.

“

« *Les piétons ainsi que les vélos pourront rejoindre la route de Brebonzat et accéder très facilement à la piste cyclable en direction d'Angoulême.* »



Le chemin qui part de la rue Chaduteau sera réaménagé sur 380 mètres jusqu'à la passerelle.

Photo : C.L.

Cette passerelle est le premier maillon d'un projet plus global qui a émergé depuis la mandature précédente suite au passage à 2x2 voies de circulation sur le pont de la RD 1000 au-dessus de la Touvre qui rend l'accès impossible aux vélos. Il s'agit donc de créer un cheminement fonctionnel, le plus direct possible, bucolique et ombragé.

« Via un chemin déjà existant et qui sera réaménagé sur 380 mètres jusqu'à l'accès à la passerelle qui fera, elle, 40 mètres de long, les piétons ainsi que les vélos pourront ainsi rejoindre la route de Brebonzat de l'autre côté. Et

accéder très facilement à la piste cyclable en direction d'Angoulême », détaille Lionel VERRIERE, l'adjoint à l'aménagement durable du territoire, au cadre de vie et à l'environnement. Il est également prévu un plateau ralentisseur pour sécuriser les piétons et les vélos. Il sera situé au carrefour de la rue Chaduteau et de la route de Gond-Pontouvre. Immédiatement au nord de la rue Chaduteau.

Michèle BRUGIER

Le reste de l'article de la C.L. concerne d'autres sujets abordés par le Conseil Municipal, ils ne sont pas repris ici !